



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

N° 22-106

OBJET : CULTURE

Politique de régulation des collections et définition des critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque Aimé Césaire

Date de la convocation : le 16 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 2

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET,

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET, M. Denis CHARBONNIER a donné pouvoir à Mme Sandra GUICHARD.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1311-1 alinéa 1,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1,

Considérant qu'une régulation des collections est nécessaire pour offrir un service public de qualité,

Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité à son public, la médiathèque Aimé Césaire est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections présentées, dans le but de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public.

Le désherbage est une opération indispensable dans le circuit du document et de la gestion des collections, qui doit être effectué régulièrement. Elle participe au renouvellement des collections. Le désherbage fait partie de la politique documentaire de la structure.

Les critères sont variables en fonction de différents paramètres (supports des documents à désherber, domaines du savoir concernés, priorités de développement des collections ...)

Il s'agit de retirer des collections :

- Les documents détériorés, abimés et peu présentables, obsolètes et dont les informations sont dépassées
- Les documents qui ont fait l'objet d'une réédition
- Les documents qui sont devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs.

Les documents retirés des collections peuvent être :

- Vendus à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque Aimé Césaire, soit dans ses locaux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées seront inscrites dans les recettes du budget de la commune
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin et qui en auraient fait la demande
- Détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Les collections de la bibliothèque appartenant au domaine public, une délibération municipale est nécessaire pour autoriser cette procédure de désherbage.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 7 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par 16 voix POUR et 17 CONTRE :

- De ne pas approuver cette procédure de désherbage à la Médiathèque Aimé Césaire.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 16

CONTRE : 17

BLANCS : 0

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.
Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Slow Food) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 037-213700032-20220929-22_106-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise